

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

**SEANCE du 1<sup>er</sup> avril 2025**

convocation du 25 mars 2025

**Présidente** : Mme Laurence DUVAL, Maire

**Présents** : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT

Messieurs : Michel TRONEL, René GOBEAUT, Francis VALLET-DUCLOS, Jean GRUMIAUX,  
Vincent SORET, Cyrille DESORMEAUX, Dominique MULOT, Christophe LEROUX

**Absent excusé** : Maud CADARIO pouvoir à Michel TRONEL

**Absente** : Madame Pauline DUPONT

**Secrétaire de séance** : Francis VALLET-DUCLOS

La Séance est ouverte à 20h00

En avant partie de la réunion de conseil municipal, Mme le Maire donne la parole à Monsieur Walter HAUCHARD, qui en avait fait la demande au préalable par mail.

Monsieur HAUCHARD réside au 3 rue de l'église, proche de la place où se situe le Relais Pickup de La Poste. Il évoque son « litige » avec la commune de Canappeville, informant être gêné par le visuel de l'équipement ainsi que des bruits engendrés par les utilisateurs. Nous prenons en compte ces remarques.

La commune a diffusé un questionnaire de satisfaction à l'ensemble des foyers de la commune, à rendre jusqu'au 15 mars 2025.

53 réponses ont été récoltées, qui vont être analysées.

### **1. Délibération : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Madame le maire explique que le Compte Unique Financier (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1<sup>ère</sup> fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte Unique Financier 2024 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Excédent reporté :	211 796.53€
Dépenses	469 269.28€
Recettes €	497 128.88€
Excédent de clôture :	239 656.13€

### Investissement

Excédent reporté :	4 611.79€
Dépenses	48 862.30€
Recettes	58 011.16€
Restes à réaliser en dépenses :	50 289.51€
Besoin de financement :	36 528.86€
Excédent de clôture :	13 760.65€

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte unique financier (CFU) du budget communal 2024.

## 2. Délibération : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27 859,60 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	211 796,53 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>239 656,13 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	13 760,65 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-50 289,51 €
<b>Besoin de financement (= D+E)</b>	<b>-36 528,86 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>239 656,13 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	36 528,86 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	203 127,27 €

## 3. Préparation du budget 2025

Mme Le maire et le conseil municipal ont commencé à préparer les orientations budgétaires, pour effectuer la Préparation du budget. Il n'est pas encore finalisé, et sera voté lors du prochain conseil municipal du 15 avril.

## 4. Délibération : Aide à la carte de transport scolaire 2025/2026

Le transport scolaire des collégiens et lycéens de Canappeville vers les établissements de Louviers est géré par la Région Normandie depuis la rentrée de septembre 2020.

Le coût aux familles de l'achat de la carte auprès de la Région pour l'année 2025/2026 sera de :

- 140 € pour les familles ayant un Quotient Familial  $\geq$  à 500 €
- 70 € pour les familles ayant un Quotient Familial  $\leq$  à 500 €

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la prise en charge d'une partie du coût d'achat de la carte et de verser cette somme directement auprès de la Région Normandie. Cette aide sera directement déduite au moment de l'achat de la carte par les familles sur le site Internet dédié de la Région.

Le montant de l'aide par carte est le suivant :

Quotient Familial	Prix de la carte	Participation communale	Reste à la charge des familles
Inférieur à 500	70,00 €	<b>35,00 €</b>	35,00 €
Supérieur à 500	140,00 €	<b>70,00 €</b>	70,00 €

La région effectuera un titre exécutoire au nom de la commune, cette somme sera inscrite au budget de 2025.

**Dates à retenir :**

- Prochain conseil municipal : mardi 15 avril 2025 à 20h. (Les dates annoncées restent prévisionnelles et sont confirmées par affichage de la convocation).

➤ **La séance est levée à 00h30**